

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 11 décembre 2015
à 15H00 à La Roche Bernard**

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 11 décembre 2015 à 15H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan

REÇU EN PRÉFECTURE
NANTES, LE

24 DEC. 2015

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du vendredi 11 décembre 2015
à 15H00 à La ROCHE BERNARD

9 RESSOURCES:

Emplois permanents : modification du tableau

Par délibération du 22 avril 2014, le Conseil d'Administration a fixé le tableau des emplois permanents et des effectifs de l'Institution.

Il est proposé à l'Assemblée d'y apporter, à compter du 1^{er} janvier 2016, les modifications suivantes :

- Emploi de « technicien poissons migrateurs »
Pérennisation au 1^{er} janvier 2016 de l'emploi non-permanent créé depuis 2009
- Emplois de barragiste et de pontier
Amplitude de grades : du cadre d'emploi d'adjoint technique au cadre d'emploi d'agent de maîtrise.
- Emploi d'assistant-migrateur
Amplitude de grades : du cadre d'emploi d'adjoint technique au cadre d'emploi d'agent de maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte avec effet au 1^{er} janvier 2016, le tableau des emplois et des effectifs tel que présenté en annexe.

Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT

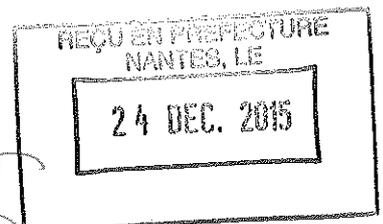


TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS ET DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2016

EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES BUDGET.	ETP*	POURVUS PAR TITULAIRES	POURVUS PAR NON TITULAIRES
Directeur Général des Services	Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	/	1
Directeur Général Adjoint des Services	Ingénieur en chef de classe normale	Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	1	1	1	/
Secrétaire Générale	Attaché	Directeur	1	1	1	/
Responsable Commande Publique et Subventions	Rédacteur	Attaché	1	1	0,8	/
Gestionnaire Ressources Humaines	Rédacteur	Attaché	1	1	1	/
Gestionnaire Finances	Rédacteur	Attaché	1	1	1	/
Assistante des Assemblées - RH - Comptable	Adjoint Administratif de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	0,8	/
Comptable	Adjoint Administratif de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Assistante Direction et Communication	Adjoint Administratif de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Assistante Pôle Milieux et Animation de Bassin	Adjoint Administratif de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Assistante Pôle Eau Potable et Hydraulique	Adjoint Administratif de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Chargé d'accueil - Assistante Pôle Ressources	Adjoint Administratif de 2ème classe	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Responsable Systèmes d'Information	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	1	/
Administrateur Systèmes d'Information	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Technicien SIG	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Responsable Pôle Milieux et Animation de Bassin	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	0,8	/
Chargé de mission Milieux Naturels - Biodiversité	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Chargé de mission Zones Humides - Natura 2000	Ingénieur	Ingénieur	1	1	1	/
Chargé de mission Estuaire	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Chargé de mission Politique de Bassin, rivières et milieux	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Chargé de mission Politique de Bassin, programmes territoriaux	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	/	1
Technicien Poissons migrateurs	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	/	1
Assitant Poissons migrateurs	Adjoint Technique de 2ème classe	Agent de Maîtrise Principal	1	1	1	/
Responsable Pôle Eau Potable et Hydraulique	Ingénieur	Ingénieur Principal	1	1	1	/
Chargé de mission Prévention des Inondations	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Ingénieur Hydraulique	Ingénieur	Ingénieur	1	1	0,8	/
Technicien Gestion des ouvrages	Technicien	Technicien Principal de 1ère classe	1	1	1	/
Chef Barragiste	Agent de Maîtrise	Technicien	1	1	1	/
Barragiste	Adjoint Technique de 2ème classe	Agent de Maîtrise Principal	4	4	4	/
Pontier - Agent d'exploitation	Adjoint Technique de 2ème classe	Agent de Maîtrise Principal	2	2	2	/
TOTAL			34	34	29,6	3

* ETP : Equivalent Temps Plein

Pour mémoire, agents non territoriaux :

EMPLOI	CATEGORIE MINIMUM	CATEGORIE MAXIMUM	POSTES BUDGET.	ETP*	POURVUS
Marin Capitaine	Inscrit maritime 9ème catégorie	Inscrit maritime 10ème catégorie	1	1	1
Matelot Mécanicien	Inscrit maritime 4ème catégorie	Inscrit maritime 7ème catégorie	1	1	1

24 DEC. 2015

MAYENNE
NANTES, LE